



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE | MINISTERIAL CONFERENCE
SUR LA FRANCOPHONIE | ON THE CANADIAN
CANADIENNE | FRANCOPHONIE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

18^e CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE
Winnipeg (Manitoba), les 4 et 5 septembre 2013

LA PETITE ENFANCE AU CŒUR DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Winnipeg, le 4 septembre 2013 – Les ministres provinciaux et territoriaux responsables de la francophonie canadienne se sont rencontrés à Winnipeg, au Manitoba, dans le cadre de la 18^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.

Les travaux des ministres ont notamment porté sur l'importance du développement de la petite enfance comme étape cruciale du développement humain plus particulièrement dans le contexte de la francophonie canadienne. Les conférenciers Michel Boivin, professeur titulaire chercheur à l'Université Laval, et Mariette Chartier, professeure et chercheure au Manitoba Centre for Health Policy, ont prononcé la conférence d'ouverture qui a porté sur le thème *Le développement de la petite enfance : la clé pour la vitalité de la langue française et des cultures d'expression française*. Par la suite, les ministres ont partagé entre eux les pratiques exemplaires de leur gouvernement respectif en matière de programmes et de services en français à l'égard de la petite enfance. Ils réfléchiront notamment à des actions qui pourraient favoriser l'échange de meilleures pratiques entre les gouvernements et les principaux intervenants du secteur de la petite enfance francophone.

« La présence d'une culture et d'un environnement en français est un facteur essentiel au développement social et identitaire de l'enfant au sein de sa communauté » a déclaré M. Greg Selinger, premier ministre du Manitoba et ministre responsable des Affaires francophones.

« Nous sommes conscients de l'importance d'agir auprès de nos enfants dès la naissance afin d'assurer leur développement identitaire ainsi que l'apprentissage et la rétention de la langue française. Les nombreux services et programmes déjà offerts en français par les gouvernements partout au Canada ainsi que les politiques et orientations mises en place contribuent ainsi à ce que nos enfants s'identifient à notre francophonie canadienne. »

Les ministres ont également fait état des progrès réalisés en matière de prestation de services en français. Ils saluent l'Île-du-Prince-Édouard pour le renouvellement de la *Loi sur les services en français* ainsi que le Nouveau-Brunswick pour la nouvelle *Loi relative aux langues officielles*. Ils ont aussi reconnu les initiatives de chacun des gouvernements qui, en fonction de leurs priorités, ont mis en place des mesures qui répondent aux besoins de leur population francophone (voir la fiche d'information ci-jointe).

Dans cette foulée, les ministres ont profité de leur réunion pour noter l'avancement de nombreux dossiers sur lesquels ils se sont penchés au cours des dernières années. Ainsi, ils souhaitent encourager la continuation du dialogue et l'échange d'expertise entre les principaux intervenants gouvernementaux, associatifs et privés en matière de développement économique francophone dans leur province et territoire respectif. Par ailleurs, ils ont fait part de leur volonté de poursuivre leurs discussions au sujet de l'immigration francophone.

Finalement, les ministres ont discuté des priorités futures de la Conférence et, à cet effet, ils ont mandaté leurs fonctionnaires afin de proposer des pistes d'action en prévision du prochain Plan stratégique de la Conférence. Celles-ci seront présentées aux ministres lors de la prochaine Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, laquelle aura lieu les 26 et 27 juin 2014 à l'Île-du-Prince-Édouard.

La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, créée en 1994, est le seul forum intergouvernemental qui regroupe les ministres responsables de la francophonie canadienne. La Conférence travaille pour une francophonie ouverte, dynamique et diversifiée qui contribue et participe pleinement à l'essor de la société canadienne. Consultez le site Internet de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à www.cmfc-mccf.ca

Chantal Alarie
Coordonnatrice nationale
Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne
506-292-3415
chantal.alarie@gnb.ca

Sally Housser
Attachée de presse du Cabinet du premier ministre
Gouvernement du Manitoba
204-297-5693
sally.housser@leg.gov.mb.ca



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA FRANCOPHONIE
CANADIENNE | MINISTERIAL CONFERENCE
ON THE CANADIAN
FRANCOPHONIE

FICHE D'INFORMATION

Initiatives des gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de francophonie canadienne

	Initiatives
Alberta	Le gouvernement de l'Alberta a reconnu récemment la <i>Fédération des parents francophones de l'Alberta</i> et fournit à ce groupe un financement pour appuyer les conseils d'école francophones.
Colombie-Britannique	Soutien accru aux familles francophones avec le guide Donner toutes les chances à son bébé .
Manitoba	La Loi sur les centres de services bilingues (CSB) a reçu la sanction royale en juin 2012, garantissant ainsi un rôle permanent pour les CSB.
Nouveau-Brunswick	Juin 2013 : Adoption à l'unanimité de modifications importantes à la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick , suite à un processus de consultation public entamé en 2012.
Terre-Neuve-et-Labrador	Financement accordé à deux organismes communautaires francophones afin de réaliser divers projets visant à en apprendre plus sur les besoins de leurs membres en matière de santé et de bien-être et à offrir aux aînés une programmation améliorée d'activités récréatives, sociales et de bien-être.
Nouvelle-Écosse	Kiosques bilingues dans les hôpitaux permettant aux parents d'enregistrer la naissance de leur nouveau-né et de s'inscrire pour des services connexes.
Territoires du Nord-Ouest	En octobre 2012, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a publié son Plan stratégique sur les communications et les services en français .
Nunavut	L'entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2013 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> du Nunavut accordant au français le statut de langue officielle au même titre que l'anglais et la langue inuit.
Ontario	Adoption d'un règlement sur la prestation de services en français par des tierces pour le compte d'organismes gouvernementaux.
Île-du-Prince-Édouard	En 2013, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a adopté sa nouvelle Loi sur les services en français .
Saskatchewan	Le Portail culturel fransaskois a soutenu la création et la diffusion d'œuvres fransaskoises en arts visuels et de la scène lors de 2012, « l'Année des Fransaskois ».
Yukon	Projets pilotes sur l'offre active des services disponibles en français, la mise en place de services d'interprétation et la désignation de postes bilingues dans le secteur de la santé et des services sociaux, y compris à l'Hôpital général de Whitehorse.
Québec	Dans le cadre de ses deux programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne et des douze accords de coopération conclus avec l'ensemble des gouvernements des provinces et des territoires au Canada, le SAIC appuie environ 300 projets, à hauteur de 2,3 M \$ par année, dans tous les secteurs d'intérêt de la société.